



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONVENTION CADRE DU CONTRAT
« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »
DE LA VILLE D'AGDE**



Editorial

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 », ouvre un chapitre ambitieux de la politique de la ville dans l'Hérault. Il s'inscrit dans la lignée des initiatives et avancées précédentes, en introduisant une vision plus collective, plus concrète et plus en proximité des défis des quartiers prioritaires.

La préparation de ce nouveau contrat a été marquée par une actualisation de périmètre, afin de mieux apprécier les réalités de la précarité et des inégalités territoriales. Elle a été suivie d'une consultation étendue impliquant résidents et acteurs locaux dans un processus participatif sans précédent. Je tiens à souligner l'efficacité de la collaboration entre l'État, les collectivités locales et l'ensemble des partenaires aboutissant à des propositions concrètes et pertinentes.

Face à l'augmentation du nombre de personnes vivant en quartier prioritaire et à leurs besoins, il m'est apparu indispensable d'articuler nos efforts autour de quatre axes majeurs : l'éducation et la jeunesse, l'accès aux droits et le renforcement du lien social, l'emploi et l'entrepreneuriat, ainsi que la sécurité publique et l'amélioration du cadre de vie.

Cette stratégie globale et intégrée se décline en projet de territoire qui permettra de s'adapter aux spécificités et attentes des habitants. Ce projet est le fruit d'une alliance solide entre l'État et la collectivité que je tiens à saluer.

Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » traduit notre engagement à dessiner un avenir meilleur pour les habitants des quartiers prioritaires du département. Préfet de l'Hérault, je suis déterminé à voir cet engagement se concrétiser, en construisant des quartiers, plus sûrs, plus inclusifs et plus résilients.


François-Xavier LAUCH

Editorial

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » conclu avec l'Etat s'inscrit dans une démarche résolument partenariale et engage fortement la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Il a été élaboré grâce aux contributions faites par les habitants, les responsables associatifs et les acteurs économiques œuvrant dans le quartier prioritaire, lors de groupes de travail et d'échanges réunis durant plusieurs mois dans le cadre d'une large concertation.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Ville d'Agde mobilisent au quotidien, depuis plusieurs années, de nombreux leviers pour améliorer la qualité de vie des habitants du cœur de ville d'Agde. Nous intervenons dans de nombreux domaines que ce soit en matière d'amélioration de l'habitat, d'aménagement et de création d'espaces publics, de développement économique et commercial, d'éducation, de sport, de culture, de santé, de prévention et de sécurité.

Dans le but de répondre aux besoins de nos concitoyens vivant et travaillant dans le quartier prioritaire, nous avons décidé d'augmenter encore les moyens engagés afin de favoriser : l'emploi, l'éducation, l'accès à la culture, aux droits et à la santé.

Je veux ici remercier l'Etat et l'ensemble des partenaires institutionnels pour leur mobilisation, leur détermination et leur engagement à œuvrer à nos côtés pour le renouveau de ce quartier historique, riche de plus de 2600 ans d'histoire, et qui figure au cœur de notre projet de territoire « Cap sur 2030 ».



Sébastien Frey
Président de la Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée
Maire d'Agde

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
INTRODUCTION	3
1. LE CADRE JURIDIQUE	3
2. LE NOUVEAU PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE	4
3. LES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DU QPV.....	5
3.1. <i>Population / Démographie</i>	5
3.2. <i>Habitat / Logement / Cadre de vie</i>	6
3.3. <i>Emploi / formation / revenus</i>	7
4. UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET UNE STRATEGIE D'INTERVENTION TERRITORIALE	10
5. LA GOUVERNANCE, LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	13
6. LA STRATEGIE A METTRE EN PLACE EMANANT DE LA CONCERTATION CITOYENNE PAR AXE ET THEMATIQUE	16
6.1. <i>Le quartier prioritaire mobilisé pour l'insertion, l'emploi et le développement économique</i>	16
6.2. <i>Un quartier favorisant les émancipations</i>	18
6.3. <i>Un quartier en transitions</i>	20
6.4. <i>Un quartier plus sûr et plus tranquille</i>	22
7. LES MOYENS POUR LE CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »	24
7.1. <i>Crédits mobilisables</i>	24
7.2. <i>Des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) : des financements simplifiés et plus lisibles pour les partenaires institutionnels et les opérateurs sur 3 ans</i>	24
8. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT	24
8.1. <i>Les données DATA</i>	24
8.2. <i>Le Forum du Contrat de Ville</i>	24
8.3. <i>Le référentiel d'évaluation retenu</i>	25
9. LE CALENDRIER OPERATIONNEL 2024 DU NOUVEAU CONTRAT	30
LES SIGNATAIRES DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »	31
LES AUTRES PARTENAIRES DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 ».....	32
ANNEXES.....	33

Introduction

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et sociale, de solidarité nationale, locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

L'objectif de cette politique partenariale conduite par l'État, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la ville d'Agde est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire, le reste de la commune et du territoire communautaire et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Le centre-ville d'Agde a été classé « quartier prioritaire de la Politique de la Ville » par l'État depuis les années 2000 et a déjà bénéficié de 3 contrats de ville sur les périodes 2000-2006 / 2007-2015 / 2015-2023.

Le nouveau contrat de ville dénommé « Engagements Quartiers 2030 » couvrira la période 2024-2030.

Le périmètre du quartier prioritaire avait été réduit en 2015 et a été remodifié en 2023 (agrandi par rapport à la période 2015-2023), sur la base du revenu médian par foyers d'habitations.

1. Le cadre juridique

Le cadre juridique de la Politique de la Ville est **la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**. Celle-ci a défini les principes de cette nouvelle génération de contrat de ville. Les signataires du contrat s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés à l'article 1^{er} de la loi.

Le contrat de ville est porté par l'État, la CAHM qui a la compétence Politique de la Ville et la Ville d'Agde. Il est construit sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains précise les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dont une conclusion des contrats au plus tard avant le 31 mars 2024, à l'issue d'une consultation élargie et approfondie.

Les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés...).

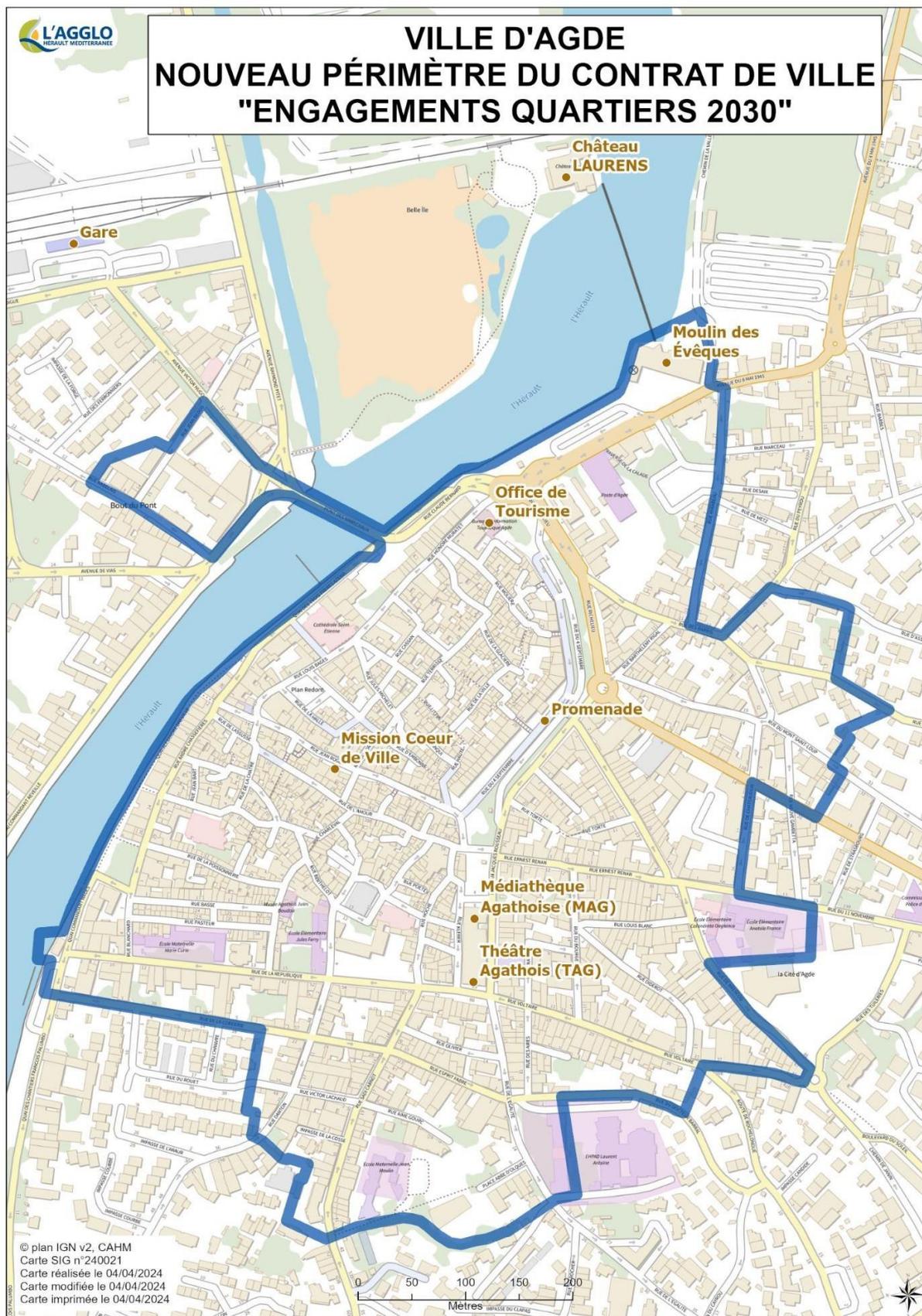
Les 4 nouveaux axes et les thématiques sont :

- **Axe 1 : Le plein emploi**
 - Thématiques : formation, emploi, insertion, entrepreneuriat
- **Axe 2 : Éducation jeunesse**
 - Thématiques : éducation, parentalité, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse
- **Axe 3 : Accès aux droits et lien social**
 - Thématiques : mise en responsabilité et soutien aux engagements dans la cité numérique, écologie et santé
- **Axe 4 : La tranquillité et la sécurité publique, la promotion des valeurs de citoyenneté**
 - Thématiques : sécurité, prévention, médiation, citoyenneté et valeurs de la République.

Les axes transversaux demeurent dans le nouveau contrat :

La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes restent des objectifs transversaux du Contrat « Engagements Quartiers 2030 ».

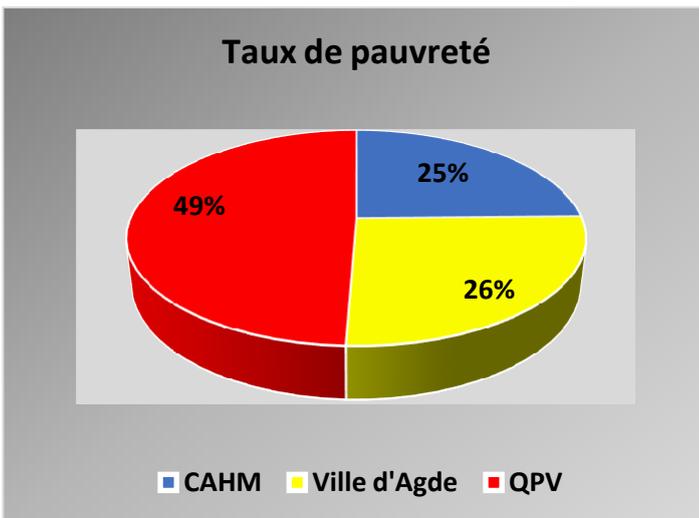
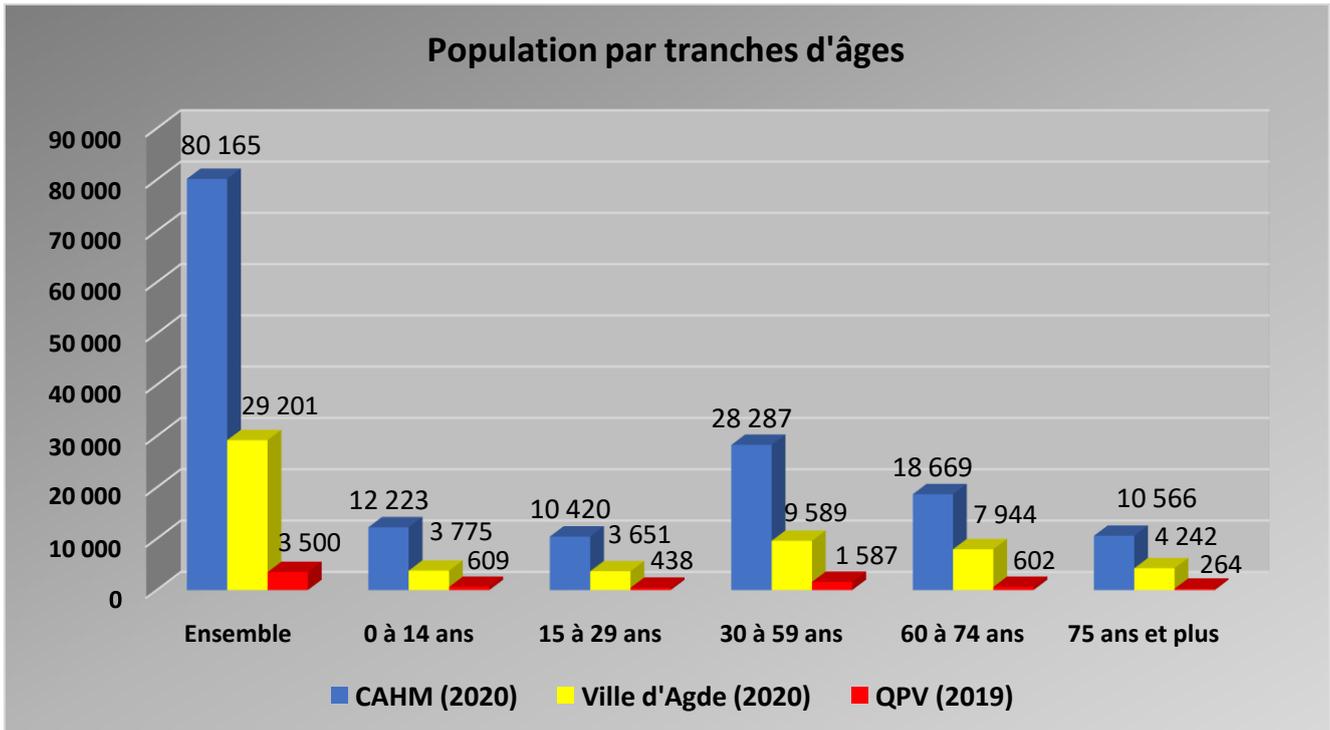
2. Le nouveau périmètre du quartier prioritaire



3. Les éléments clés du diagnostic du territoire et du QPV

3.1. Population / Démographie¹

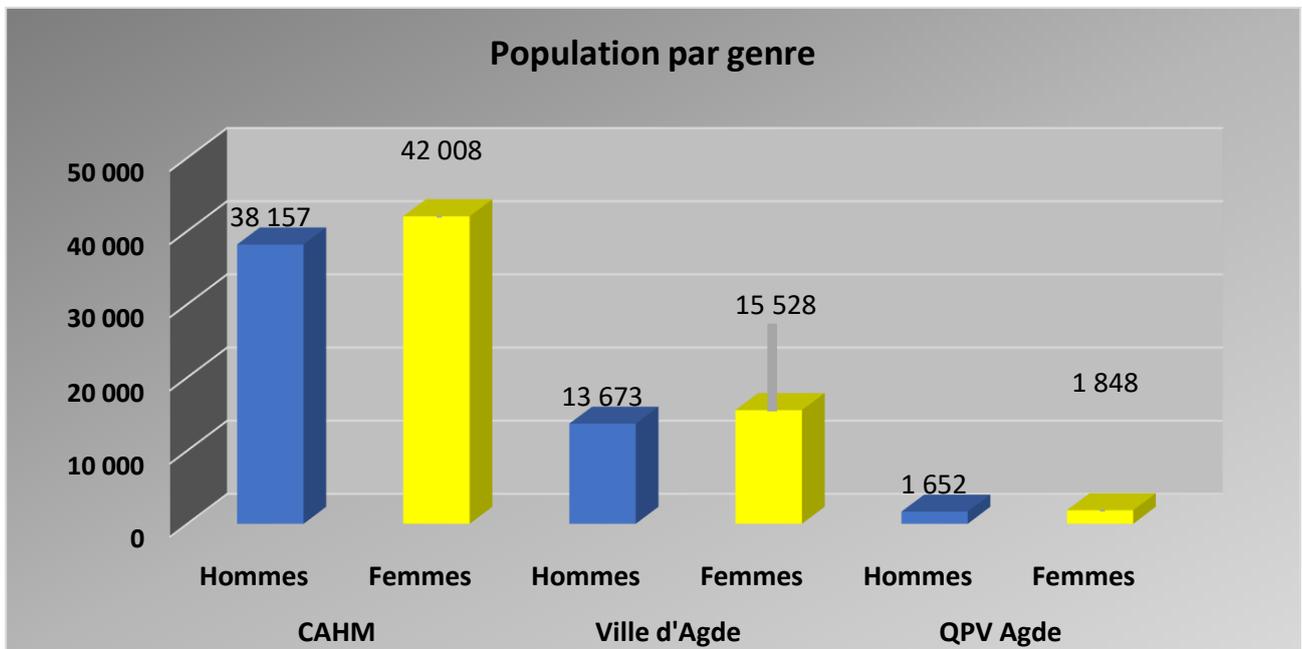
- La population de la ville d'Agde à l'année est d'environ 30 000 habitants (sur 80 000 habitants dans le territoire communautaire)
- En saison estivale, la population augmente à près de 300 000 habitants
- La population du quartier prioritaire est de 3 500 habitants avec :
 - 30 % de jeunes de moins de 30 ans (1047 habitants)
 - 45 % de personnes âgées de 30 à 60 ans (1587 habitants)
 - 25 % de personnes âgées de + de 60 ans (866 habitants)



**39.20 %
de familles
monoparentales**

**53.10%
de part des ménages
d'1 personne**

¹ Sources : Sites INSEE, SIG Politique de la ville

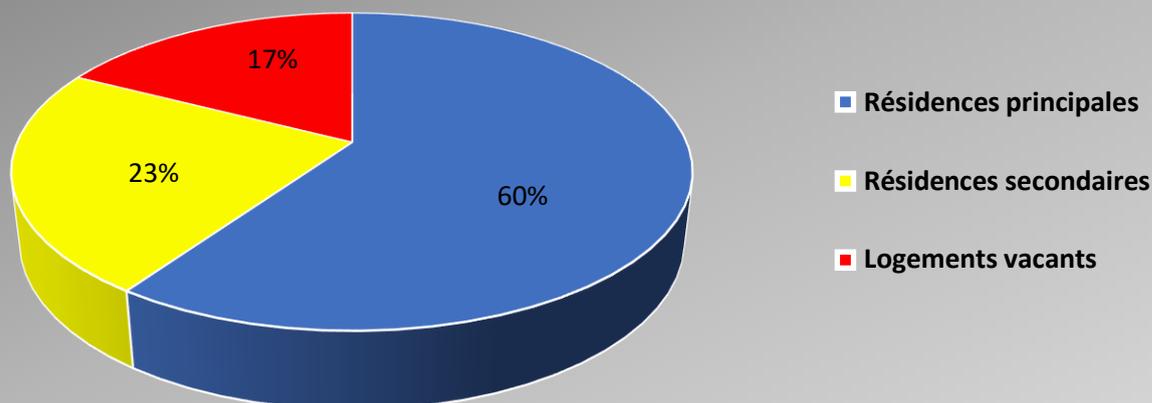


3.2. Habitat / Logement / Cadre de vie ²

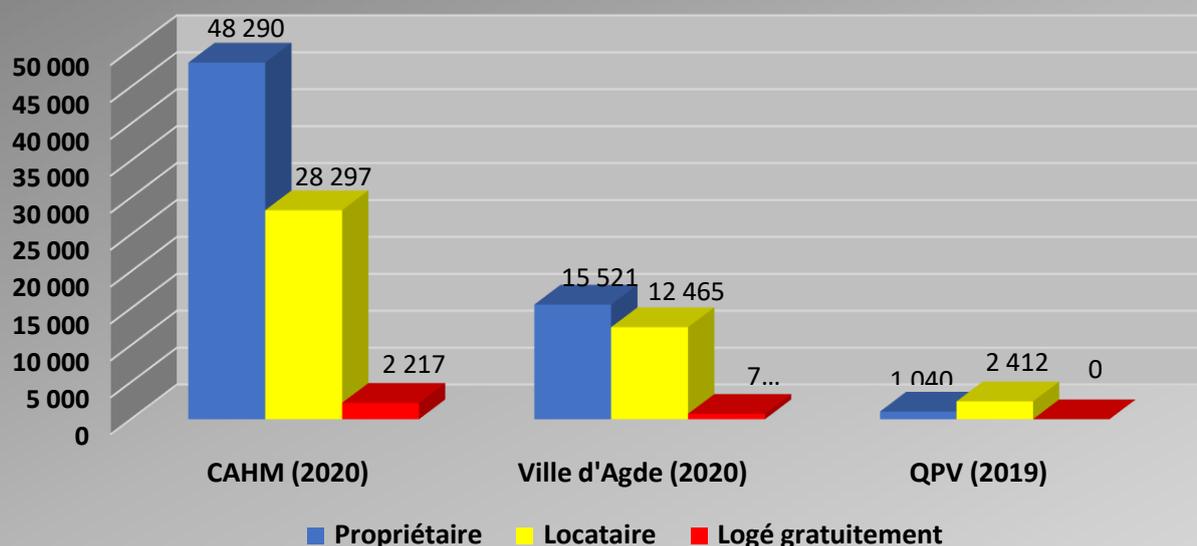
- Un nombre important de petits logements souvent insalubres mais à proximité des services nécessaires aux personnes les moins autonomes : familles monoparentales et personnes âgées notamment
- Des logements dont le nombre et la surface des pièces sont insuffisants au vu de la composition familiale
- 38 % des habitants du quartier prioritaire sont propriétaires de leur logement (70 à 80% sur le reste de la commune)
- 17 % des logements sont vacants
- Les propriétaires occupants, malgré les aides publiques n'arrivent pas tous à rénover leur logement compte tenu de leurs faibles revenus ce qui constitue un frein à la rénovation du quartier
- Il y a un sentiment de relégation perçu par les habitants

² Sources : Sites INSEE, SIG Politique de la ville

Répartition par mode d'occupation dans le QPV



Typologie de mode d'habitation

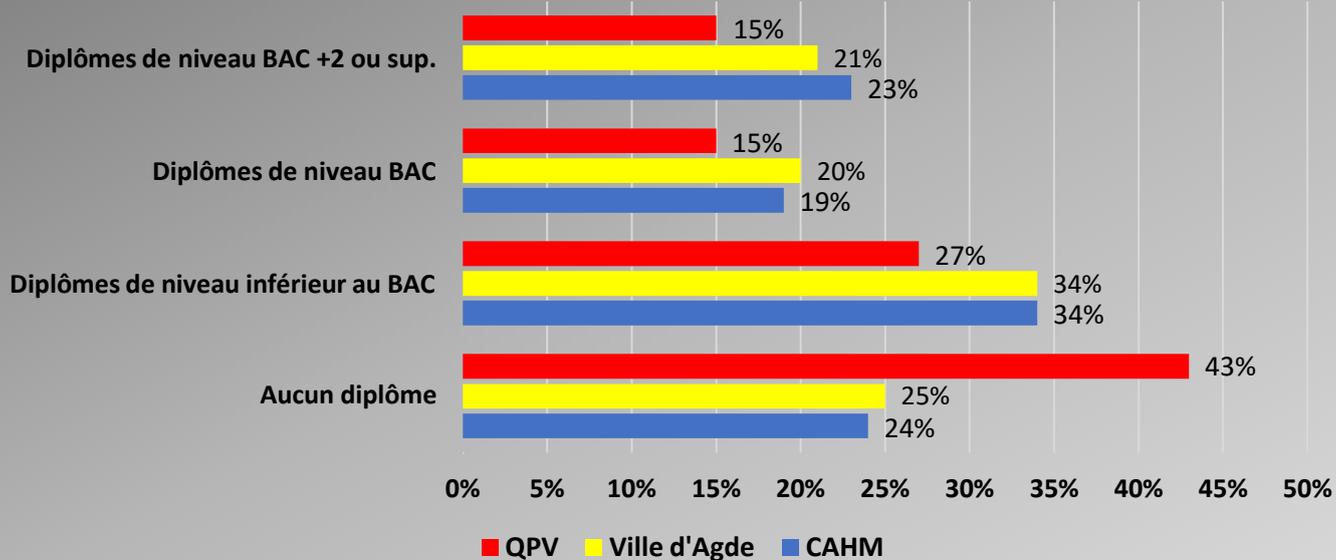


3.3. Emploi / formation / revenus³

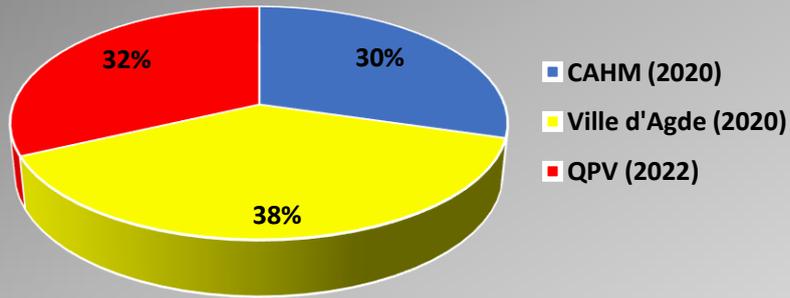
- 43% des demandeurs d'emploi sont des femmes et 20 % sont des jeunes de moins de 26 ans
- 40 % des habitants du QPV n'ont aucun diplôme
- 35 % des jeunes de plus de 18 ans ne sont plus scolarisés, n'ont aucune formation et ont un niveau d'études maximum équivalent au Brevet des collèges
- Le quartier prioritaire de la ville correspond à un quartier dont les ménages ont des ressources moyennes inférieures à 60% du revenu médian (soit 1 130€/ mois)
- 35% des habitants du centre-ville perçoivent le RSA socle

³ Sources : Sites INSEE, SIG Politique de la ville
Données statistiques transmises par la CAF, France Travail et la MLI

Niveau d'étude

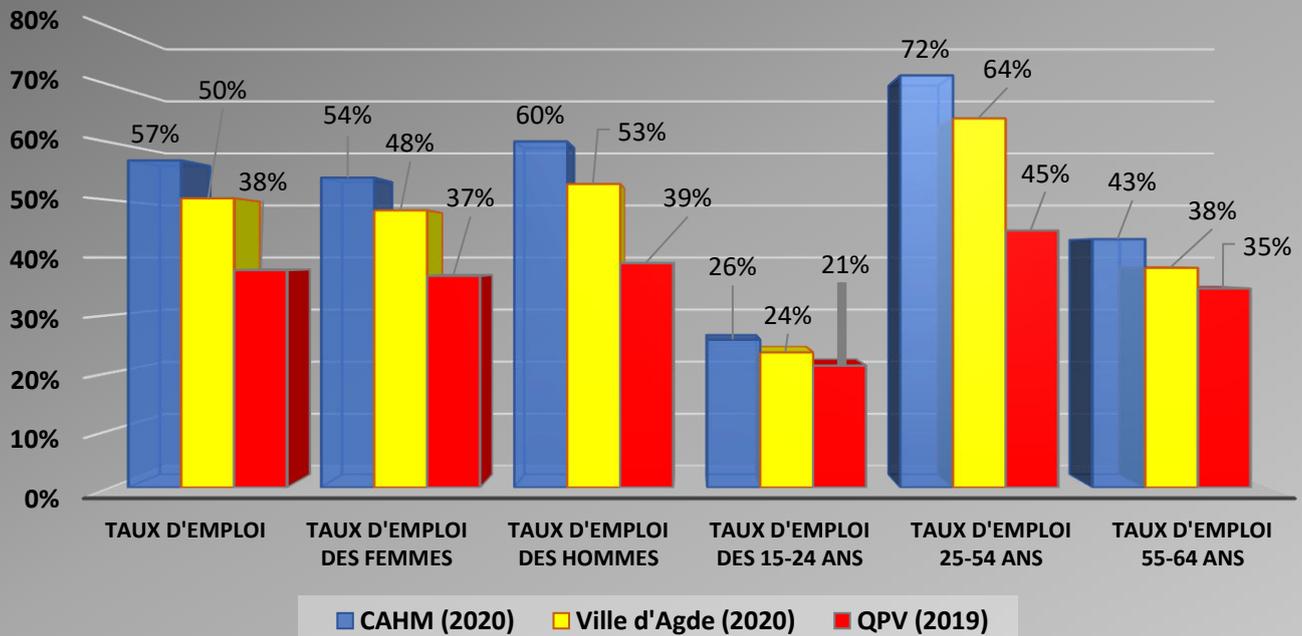


Taux de chômage



43.30%
des demandeurs d'emploi
sont des femmes

Taux d'emploi



4. Une approche transversale et une stratégie d'intervention territoriale

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » doit répondre notamment aux deux objectifs suivants :

- Simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale.

Le contrat de ville d'Agde s'articule avec le droit commun et est complémentaire avec d'autres moyens spécifiques dédiés de soutien aux associations et à la réussite éducative.

L'objectif reste toujours de mobiliser les moyens de droit commun, selon les compétences de chaque partenaire du contrat de ville, en première intention pour les habitants du QPV.

L'État

Éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des migrants.

La Région

Développement économique, formation professionnelle, lycées.

Le Département

Solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée.

L'Agglomération

Emploi et développement économique, transition écologique, déchets, numérique, aménagement urbain, mobilités.

La ville

Petite enfance, éducation, jeunesse, vie associative, culture, sports, prévention.

Des moyens spécifiques viennent renforcer le droit commun pour les habitants du QPV :

- Les postes de médiateurs adultes-relais qui ont vocation à faciliter le lien entre les administrations et les habitants et sont co-financés par l'État à hauteur de 22 000 € par poste et par an ;
- Le dispositif quartiers d'été qui permet, depuis 2020, aux habitants des QPV – qui partent peu ou pas en vacances – de bénéficier d'animations et actions sportives et culturelles dans l'espace public ;
- Le programme de réussite éducative pour lequel l'État intervient approximativement à hauteur de 90 000 € aux côtés de la ville d'Agde et de la CAHM qui soutiennent fortement ce programme ;
- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
- La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les addictions (MILDECA)
- Le fonds de développement de la vie associative (FDVA)
- Environ 30 000 € d'abattement de l'Etat de taxe sur le foncier bâti (TFPB) qui a vocation à soutenir des actions des bailleurs FDI Habitat et Hérault Logement pour le QPV.

La programmation 2024 doit également être articulée aux autres dispositifs et contrats existants sur le territoire afin de pouvoir pleinement jouer son rôle de lutte contre l'exclusion sociale et urbaine et de réussite dans la redynamisation économique de la ville, dont : le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (**NPNRU**), les dispositifs mis en place par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (**ANAH**), l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (**OPAH-RU**), la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (**GUSP**), le dispositif Action Cœur de Ville (**ACV**), le Programme de Réussite Éducative (**PRE**), le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (**CISPD**)...

En matière d'aménagement, de renouvellement urbain et d'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la ville d'Agde ont fait le choix de proposer dès 2020 un projet ambitieux sur le quartier prioritaire d'Agde, afin de faire du Cœur de Ville, un centre historique attractif en signant les deux conventions partenariales NPNRU et ACV.

Les objectifs du projet urbain du centre-ville sont :

- Diversifier les parcours résidentiels
- Repenser l'offre d'habitat social
- Créer du logement
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité
- Créer un environnement favorable au développement de la culture, de l'accès aux services de proximité
- Valoriser les paysages existants
- Améliorer le cadre de vie des habitants

Il est précisé que le NPNRU et ACV consistent en des opérations d'aménagements urbains, d'équipements et de biens publics, prioritairement dans le but de créer du logement dans le quartier prioritaire (logement social et accession à la propriété) et de redynamiser l'économie résidentielle.

Ainsi, près de 400 logements vont être créés dans le centre-ville d'ici 4 ans grâce aux programmes NPNRU et ACV, une vingtaine de commerces vont être repositionnés, des espaces publics et des parkings vont être aménagés, des équipements socio-culturels sont déjà créés et vont continuer à l'être pour être mis à disposition des habitants.

Des équipements publics structurants sur le centre-ville jouent également un rôle important dans l'attractivité du quartier prioritaire :

- Le Château Laurens
- La Médiathèque (MAG) et le Théâtre agathois (TAG)
- Le Musée agathois
- L'École de musique
- La Mission Cœur de Ville / Maison des projets

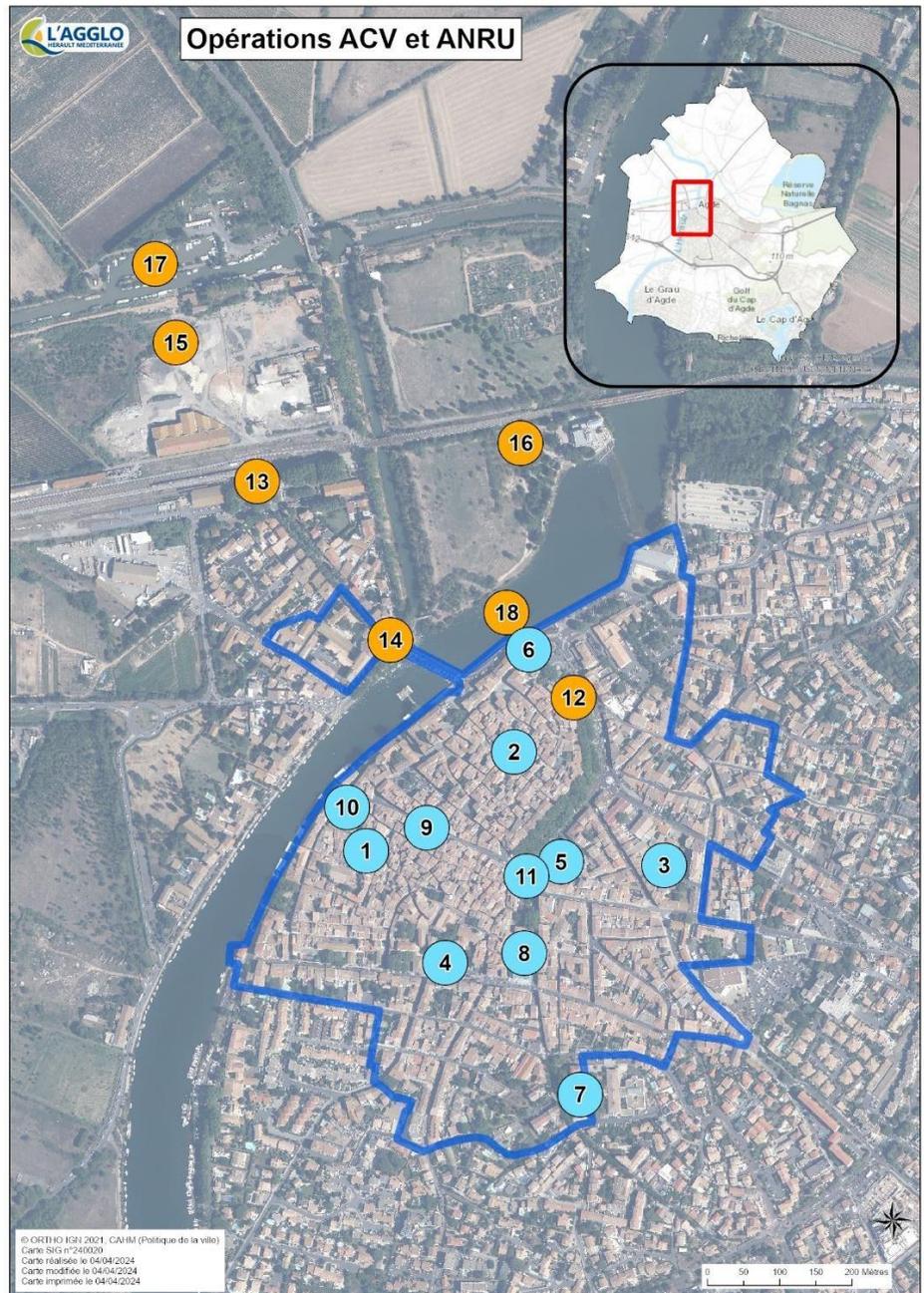
Carte des opérations ACV et ANRU dans le centre-ville d'Agde

NPNRU :

1. Îlot Amour
2. Îlot Terrisse
3. Îlot Brescou
4. Îlot Notre Dame
5. Aménagement de cheminements doux
6. Aménagement de cheminements doux
7. Espace Lachaud
8. Pôle Culturel : TAG / MAG
9. Mission Cœur de Ville/ Maison des Projets
10. Salle Chassefières
11. Haut de la Promenade

Action Cœur de Ville :

12. Bas de la Promenade
13. Pôle d'Échange Multimodal
14. Entrée de ville / Pont des Maréchaux
15. La Méditerranéenne
16. Le Château Laurens
17. Le port fluvial
18. Création d'une passerelle piétonne sur l'Hérault



5. La gouvernance, le pilotage et la mise en œuvre du contrat

Le système de gouvernance politique et opérationnel :

- Un Comité de pilotage unique « Contrat Engagement Quartiers 2030 » et Programme de Réussite Éducative

Le Comité de Pilotage du contrat « Engagements Quartiers 2030 » et du Programme de Réussite Éducative
<ul style="list-style-type: none">• Monsieur le Sous-Préfet de Béziers et les services de l'État : DDETS, DRAC, DDTM, DSDEN, ARS, commissariat d'Agde• Monsieur le Procureur de la République de Béziers• Monsieur le Président de la CAHM• Monsieur le Maire de Ville d'Agde• Madame la Présidente de la Région Occitanie• Monsieur le Président du Département de l'Hérault• Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault• Monsieur le Directeur de la Banque des Territoires• Monsieur le Directeur de France Travail Hérault• Monsieur le Directeur de la CCI de l'Hérault• Monsieur le Directeur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault• Monsieur le Directeur de FDI Habitat• Monsieur le Directeur de Hérault Logement• Les représentants du Conseil Citoyen

<p>Il se réunit une à deux fois par an.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il définit les grandes orientations stratégiques du contrat « Engagements Quartiers 2030 » et du PRE• Il définit les objectifs opérationnels et veille à la mise en œuvre du plan d'actions• Il valide la programmation annuelle des actions ainsi que la répartition des subventions allouées• Il est garant de la mobilisation interinstitutionnelle et de l'ensemble des partenaires• Il supervise l'évaluation du contrat « Engagements Quartiers 2030 » et du dispositif PRE

Le Comité Technique du contrat « Engagements Quartiers 2030 »
<ul style="list-style-type: none">• Les techniciens des services de l'État : le délégué/la déléguée du Préfet, Sous-Préfecture, DDETS, DRAC, DDTM, DSDEN, Parquet• Les techniciens de la CAHM• Les techniciens de Ville d'Agde• Les techniciens de la Région Occitanie• Les techniciens du Département de l'Hérault• Les techniciens de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault,• Les techniciens de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Il se réunit deux à trois fois par an

- Il constitue l'instance de travail technique du Contrat
- Il prépare et lance les appels à projets annuels et valide la note de cadrage
- Il soumet au Comité de Pilotage la programmation annuelle des actions
- Il est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions

Il est précisé que le Comité technique du Programme de Réussite Éducative se fera séparément de celui du contrat « Engagements Quartiers 2030 », mais que les groupes de travail se feront en commun.

Les groupes de travail thématiques

Ils se réunissent, à minima, une fois par trimestre et autant que de besoin pour chaque axe et par thématique :

Axe 1 : Le développement économique et l'emploi

- Thématiques : formation, emploi, insertion, entrepreneuriat

Axe 2 : Éducation jeunesse

- Thématiques : éducation, parentalité, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse

Axe 3 : Accès aux droits et lien social

- Thématiques : mise en responsabilité et soutien aux engagements dans la cité numérique, écologie et santé

Axe 4 : La tranquillité publique et la sécurité publique, la promotion des valeurs de citoyenneté

- Sécurité, prévention, médiation, citoyenneté et valeurs de la République

Les groupes de travail sont préparés et pilotés par le Chef du service Politique de la Ville de la CAHM en binôme avec le délégué/la déléguée du Préfet et sont composés de l'ensemble des techniciens des institutions signataires du Contrat « Engagements Quartiers 2030 », des techniciens des autres partenaires du Contrat, des techniciens référents du PRE, ainsi que des membres des groupes de concertation citoyenne, composés d'habitants du centre-ville, d'acteurs économiques et de responsables associatifs œuvrant dans le quartier prioritaire, dont des membres du Conseil citoyen et du Comité de Quartier du Centre-Ville.

Les groupes de travail sont amenés à analyser l'évolution du QPV dans le cadre d'une approche socio-économique, à veiller à la pertinence des actions mises en place dans le cadre de la programmation annuelle, ainsi qu'à proposer des pistes d'actions à mener en fonction des besoins révélés pour le quartier.

3 Une concertation citoyenne innovante et pertinente menée entre juin et octobre 2023

Dans le cadre de l'élaboration de la future contractualisation en matière de Politique de la Ville, une consultation citoyenne élargie et approfondie a été demandée par l'État et menée par la CAHM sur Agde entre mi-juin et mi-octobre 2023, associant des habitants, des commerçants, des acteurs économiques du quartier prioritaire, des associations locales opératrices ou futures opératrices du Contrat de ville, ainsi que des techniciens des institutions signataires du contrat de ville.

Une cinquantaine de personnes ont participé à cette concertation, menée autour du diagnostic du territoire, des axes et des thématiques retenus par l'État :

- **28 juin 2023** : réunion d'information générale menée en mairie d'Agde avec les services référents du Contrat de ville de la ville d'Agde et de la CAHM sur la concertation à mener dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contractualisation.
- **21 septembre 2023** : réunion de concertation associant une cinquantaine de personnes dont des habitants du QPV, des membres du Comité de Quartier du centre-ville, du Conseil citoyen, des commerçants, des artisans, des agents de la ville et de la CAHM, animée par le centre de Ressources Politique de la Ville « Villes et Territoires Occitanie ». Mise en place de 4 tables tournantes de travail, afin de collecter la parole des habitants, des acteurs économiques du quartier prioritaire, de connaître leurs sentiments vis-à-vis de la situation du quartier et de connaître les préconisations qu'ils verraient.
- **Mise place de 4 réunions complémentaires** pour les personnes ayant exprimé leur désir d'approfondir les échanges sur des thématiques particulières abordées :
 - 3 octobre 2023 : Axe / Développement économique et plein emploi
 - 5 octobre 2023 : Axe / Éducation jeunesse
 - 10 octobre 2023 : Axe / Accès aux droits et lien social
 - 12 octobre 2023 : Axe / La tranquillité et la sécurité publique, la promotion des valeurs de citoyenneté

Les priorités des habitants et les points d'attention collectifs partagés issus de ces réunions de concertation sont :

- Être plus à l'écoute des habitants et chercher davantage à les associer aux orientations stratégiques et aux objectifs opérationnels à atteindre pour la redynamisation du centre-ville ;
- Être plus attentif aux besoins liés à la santé des habitants, au vieillissement de la population, au mal-être, à l'isolement de certaines personnes, dont celles les plus vulnérables ;
- Mieux prendre en compte les thématiques liées à la transition écologique, à l'environnement, à la santé, à l'alimentation, aux problèmes de mobilité, au vivre ensemble ;
- Favoriser l'insertion, la formation et l'emploi des personnes issues du QPV et plus particulièrement les femmes et les jeunes ;
- Rendre le centre-ville plus attractif, aménager les rues, les places publiques, ravalier les façades des immeubles, travailler sur l'accessibilité au centre-ville ;
- Développer des animations culturelles favorisant la fréquentation du quartier prioritaire par des populations extérieures et redonner une bonne image du quartier ;
- Rendre la ville plus sûre, plus sécurisée, lutter contre les trafics et les addictions, favoriser le vivre ensemble, le respect des uns des autres, développer les diagnostics en marchant, les marches exploratoires des femmes...

6. La stratégie à mettre en place émanant de la concertation citoyenne par axe et thématique

6.1. Le quartier prioritaire mobilisé pour l'insertion, l'emploi et le développement économique

Axe 1 : Le développement économique et le plein emploi
Thématiques : formation, emploi, insertion, entrepreneuriat

Principaux éléments du diagnostic émanant de la concertation citoyenne

- La question de l'emploi doit être abordée en prenant en compte les spécificités du territoire : taux de chômage très important (près de 43% dans le QPV dont 50% pour les femmes) ;
- Le territoire communautaire est caractérisé par une forte saisonnalité créatrice d'emplois et un tissu commercial très touristique (notamment au Cap d'Agde), mais on constate aussi chaque année un grand nombre d'emplois saisonniers non pourvus (200 pour la saison estivale 2023) ;
- L'espace urbain et l'accessibilité du centre-ville, peuvent constituer un frein au développement de l'activité commerciale dans le QPV ;
- Le manque d'offres d'emploi dans le centre-ville peut être explicable par le peu d'activités commerciales qui s'y développent et le manque de clients potentiels ;
- La question des freins à la mobilité, y compris freins psychologiques, doivent être intégrés à la réflexion ;
- Un manque d'offre locative pour les saisonniers ;
- Pour certains, les nouvelles formes de rapport au travail des jeunes constituent un frein à l'embauche.

Orientations stratégiques

- La création d'une dynamique partenariale afin de dynamiser le développement de l'activité économique du territoire et de renforcer son attractivité au profit de l'emploi ;
- Le développement de l'offre commerciale et des services en centre-ville ;
- Le renforcement des dispositifs de formation, d'insertion et d'accès à l'emploi, notamment au bénéfice des jeunes et des femmes du QPV, afin d'améliorer leur employabilité et leur niveau de formation et de qualification ;
- La création, l'aménagement et la dynamisation des équipements publics culturels et patrimoniaux rayonnants favorisant l'attractivité touristique et commerciale du centre-ville.

Objectifs opérationnels

- Soutenir les entreprises et les commerces existants du territoire ;
- Favoriser l'installation et la création d'activités commerciales et artisanales en centre-ville ;
- Réduire le taux de vacance des locaux et des cellules commerciales ;
- Favoriser la diversité de l'offre commerciale et sa montée en gamme dans le quartier prioritaire ;
- Renforcer le sentiment de sécurité dans le QPV pour développer l'attractivité commerciale ;
- Aménager l'espace public et urbain afin de favoriser l'attractivité commerciale et touristique ;
- Lier les offres d'emplois, les offres de logements et les offres de mobilités et mettre en place un système d'information plus important ;
- Soutenir l'offre de formation et de qualification des services publics, des associations spécialisées et des organismes de formation ;
- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi par la levée des freins à l'emploi (garde d'enfants, mobilité, illettrisme, confiance en soi, logement...);
- Continuer à systématiser la clause d'insertion dans les marchés publics
- Mettre en place un groupe de travail partenarial associant les institutions, les professionnels économiques et associatifs, les habitants du QPV, autour des thématiques dans la continuité de la concertation citoyenne.

Exemple d'actions

- Développement des équipements publics du territoire concernant les thématiques : Pépinière GIGAMED, Maison de l'Entreprise, Maison du Travail saisonnier, France Services, Mission cœur de ville, Campus connecté, Petite Fabrique ;
- Continuité et articulation des dispositifs et des contrats mis en œuvre sur le territoire : pépinière d'entreprises, incubateur commerce, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Mission Locale d'Insertion, France Travail, Contrat de Ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), Action Cœur de Ville (ACV)... ;
- Soutien aux porteurs de projets et créateurs d'activités, aux initiatives locales ;
- Mise à disposition de salles de formation pour les organismes de formations et les associations locales ;
- Soutien aux actions portées par les services publics, les organismes de formation et les associations spécialisées relatif aux thématiques : formation, emploi, insertion, entrepreneuriat ;
- Mise en place de convention d'objectifs avec certaines associations locales œuvrant sur les thématiques ;
- Développement des chantiers d'insertion et des chantiers citoyens jeunes ;
- Organisation de rencontres entre les chefs d'entreprises et les demandeurs d'emploi, dont les jeunes et les femmes ;
- Mise en place d'actions favorisant les apprentissages de l'outil informatique et d'internet au bénéfice des habitants du QPV, des demandeurs d'emplois, dont plus particulièrement des jeunes et des femmes, ainsi que sur la confiance en soi.

Acteurs, partenaires et institutions mobilisés

Services de l'état :

- Préfecture de l'Hérault
- Délégué/Déléguée du préfet
- Sous-Préfecture de Béziers
- France Travail
- DREETS / DDETS

Autres partenaires mobilisés :

- Région Occitanie
- CAHM
- MLI
- Banque des Territoires
- Associations
- Habitants
- Département de l'Hérault
- Ville d'Agde
- Organismes de formation
- Chambres de métiers
- Entreprises
- Conseil Citoyen
- CAF
- CCAS
- Office de Tourisme
- CCI
- Commerces
- SODEAL

6.2. Un quartier favorisant les émancipations

Axe 2 : Éducation jeunesse

Thématiques : éducation, parentalité, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse

Principaux éléments du diagnostic émanant de la concertation citoyenne

- Le niveau de lecture évalué chez les jeunes de tel âge à tel âge est inférieur ;
- Besoin d'échanges pour sortir de l'isolement ;
- Moindres pratiques sportives et culturelles chez certaines populations du QPV, dont les jeunes et les femmes ;
- Manque de lisibilité des actions existantes ;
- Les habitants du QPV ne sortent pas beaucoup du quartier ;
- Image négative du quartier prioritaire pour les habitants du reste du territoire ;
- Manque d'animations coordonnées en centre-ville et déficit de communication ;
- Très peu de pratiques et d'animations sportives en centre-ville ;
- L'ouverture du Château Laurens considéré comme un équipement culturel majeur pour l'attractivité du centre-ville avec un rayonnement régional et national ;
- Les autres équipements culturels et patrimoniaux de la commune et du centre-ville devraient être davantage valorisés pour rendre plus attractif le quartier prioritaire.

Orientations stratégiques

- La promotion de l'accès pour tous, à la culture, aux sports, aux loisirs, à la vie associative ;
- La promotion de la réussite éducative des enfants et des jeunes de la maternelle aux études supérieures.

Objectifs opérationnels

- Développer et soutenir les animations « vivantes » et fédératrices pouvant impliquer les habitants ;
- Créer des lieux et des espaces de rencontres et de créations artistiques, sociales, éducatives... ;
- Mettre en place des actions permettant de faire sortir les habitants, dont les femmes et les jeunes du quartier ;
- Favoriser le goût de la lecture notamment auprès des jeunes ;
- Lutter contre l'isolement social, la perte de confiance en soi ;
- Lutter contre le communautarisme ;
- Coordonner les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville et du Programme de Réussite Éducative (PRE) et mettre en place un Comité de Pilotage unique à partir de 2025, en relation avec l'Éducation Nationale et les autres institutions œuvrant dans le champ de l'éducation et de la réussite éducative ;
- Revaloriser l'image du quartier afin de le rendre plus attractif ;
- Mieux communiquer auprès des habitants sur les diverses actions menées aux seins des équipements structurants de la ville (école de musique, MAG, TAG, centre socio-culturel, salle Chassefières, MJC, musée...).

Exemple d'actions

- La création en 2025 d'un festival jeune public de littérature par la Direction de la Culture de ville d'Agde ;
- La création de micro-événements favorisant le goût de la lecture ;
- La mise en place d'actions socio-culturelles et sportives hors les murs du QPV et de séjours pour les jeunes ;
- L'ouverture à l'automne 2024 de la Salle Chassefières favorisant la promotion de l'émancipation et de l'autonomie des femmes du quartier prioritaire ;
- Le développement d'actions artistiques et sportives diversifiées à la Chapelle Anatole France ;
- La mise en place d'un atelier cuisine intergénérationnel piloté par le Centre socio-culturel municipal ;
- La mise en place d'actions menées par plusieurs associations opératrices du Contrat de Ville un samedi par mois sur la place du Jeu de ballon à destination des enfants, des jeunes et des familles de la commune.

Acteurs, partenaires et institutions mobilisés

Services de l'état :

- Préfecture de l'Hérault
- Délégué/Déléguée du préfet
- Éducation Nationale
- Sous-Préfecture de Béziers
- ADEME
- DDETS
- ARS

Autres partenaires mobilisés :

- Région Occitanie
- CAHM
- CAF
- Commerçants
- Conseil Citoyen
- Département de l'Hérault
- Ville d'Agde
- CPAM
- Associations
- Habitants
- Europe
- CCAS
- Professionnels de santé
- Fondations
- Autres professionnels

6.3. Un quartier en transitions

Axe 3 : Accès aux droit et lien social

Thématique : mise en responsabilité et soutien aux engagements dans la cité numérique, écologie et santé

Se mobiliser pour les transitions dans le quartier prioritaire du centre-ville d'Agde signifie, permettre aux habitants d'avoir accès aux évolutions de société en cours, notamment en matière d'écologie, d'énergie et de numérique. C'est également répondre aux besoins de santé des habitants et anticiper le vieillissement de la population du quartier.

Principaux éléments du diagnostic émanant de la concertation citoyenne

- Le quartier en QPV connaît des difficultés en termes de connexion téléphonique, réseau numérique, tri sélectif, désertification médicale ;
- Le public du QPV qui subit des inégalités dans beaucoup de domaines est peu réceptif aux problèmes de transitions, que ce soit en matière écologique, numérique, énergétique, de santé... ;
- Un nombre assez conséquent de personnes résidant dans le QPV souffrant de pathologies psychiatriques, d'addictions, de problèmes de santé avérés, plus ou moins pris en charge sur le plan médical.

Orientations stratégiques

- Le soutien à la création d'une dynamique locale favorable à une meilleure prise en charge des transitions sur le territoire ;
- Accompagner l'évolution des modes de vie (gestion des déchets, tri, bio-déchets, consommation, alimentation, lutte contre la précarité énergétique...);
- Favoriser la mobilité des habitants du quartier prioritaire, les déplacements doux, la pratique du vélo ;
- La promotion des initiatives locales et de l'innovation afin de répondre aux attentes des habitants ;
- La promotion de l'accès aux soins de la population, dont celle du QPV, moins mobile que celle du reste du territoire ;
- Le soutien à l'amélioration de l'habitat.

Objectifs opérationnels

- Ne pas cloisonner les thématiques ;
- Veiller à la mixité du quartier et créer du lien social ;
- Favoriser des lieux de vie, d'espaces d'échanges, de rencontres et d'expérimentation ;
- Valoriser et soutenir les ressources et les initiatives des personnes ;
- Créer avec les habitants des actions de sensibilisation et choisir ensemble des actions environnementales à mettre en place ;
- Mettre en place un groupe de travail partenarial associant les institutions, les professionnels, les associations et les habitants, autour des thématiques dans la continuité de la concertation citoyenne.

Exemple d'actions

- Mise place d'un « permis de végétaliser » dans le centre-ville associant les habitants et les commerçants ;
- Revitaliser le quartier prioritaire en procédant rue par rue (exemple : plantations de magnolias et de bougainvilliers directement en terre rue Jean Roger en février/mars 2024 en associant la population et plantation de nouvelles essences d'arbres sur le bas de la Promenade, ainsi que dans tout lieu pouvant être revitalisé). Il est à noter que le parc du Château Laurens a été entièrement réagencé et replanté d'arbres, d'arbustes et de plantes méditerranéennes ;
- Mise en place d'actions et d'animations dans le QPV liées au Développement durable, notamment sur les places publiques ;
- Mise place d'actions promouvant le bien-être des personnes de 60 ans et plus résidant dans le QPV et la lutte contre l'isolement des seniors, les situations de stress et d'angoisse ;

- Soutien aux actions publiques et associatives menées depuis plusieurs années sur le territoire en faveur de la prévention de la santé, de la lutte contre les addictions, du mal-être des adolescents, de l'aide aux parents et aux familles, ainsi qu'en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des publics concernés ;
- Mise en place de permanences d'associations œuvrant sur la thématique de la santé et du social dans le QPV ;
- Soutien aux associations locales engagées dans la promotion de l'alimentation durable et de qualité, la prévention par l'alimentation ;
- Création d'une Maison pluridisciplinaire de santé en centre-ville (îlot Brescou) permettant d'accueillir des médecins et des professionnels autres de santé ;
- Soutien à la mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) sur le territoire agathois intégrant les problématiques spécifiques du QPV.

Acteurs, partenaires et institutions mobilisés

Services de l'état :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|---------|
| • Préfecture de l'Hérault | • Sous-Préfecture de Béziers | • DDETS |
| • Délégué/Déléguée du préfet | • ADEME | • ARS |
| • Éducation Nationale | | |

Autres partenaires mobilisés :

- | | | |
|-----------------------------|----------------------------|------------------------|
| • Région Occitanie | • Département de l'Hérault | • Europe |
| • CAHM | • Ville d'Agde / MJD | • CCAS |
| • CAF | • CPAM | • Fondations |
| • Hôpital du Bassin de Thau | • Professionnels de santé | • Associations locales |
| • Conseil Citoyen | • Commerçants | • Habitants |

6.4. Un quartier plus sûr et plus tranquille

Axe 4 : La tranquillité et la sécurité publique, la promotion des valeurs de citoyenneté Thématiques : Prévention, médiation, citoyenneté et valeurs de la République

Principaux éléments du diagnostic émanant de la concertation citoyenne

- L'observatoire départemental de la délinquance montre que, hormis l'été, le centre-ville d'Agde concentre une grande partie de la délinquance locale et de troubles à l'ordre public ;
- Une concentration de personnes ayant des problèmes d'addiction et de marginalité sur les places publiques du haut de la promenade et de la place du Jeu de Ballon qui génèrent des troubles à l'ordre public et qui engendrent un sentiment d'insécurité ;
- Une problématique récurrente liée à la santé mentale dans l'espace public, errance de personnes affectées par des troubles mentaux...

Orientations stratégiques

- La promotion du « Vivre ensemble », de la tranquillité publique, de la citoyenneté, de l'accès aux droits ;
- La lutte contre les incivilités du quotidien et la délinquance dans le QPV ;
- La promotion des actions en faveur de la valorisation et de la réussite des habitants.

Objectifs opérationnels

- Renforcer les actions en faveur de la tranquillité publique notamment à travers la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) ;
- Renforcer le lien police-population (habitants et associations) ;
- Favoriser le développement d'actions en faveur de la citoyenneté, des valeurs de la République, de l'engagement citoyen et associatif ;
- Favoriser l'accès au droit, à la justice de proximité et la lutte contre la récidive ;
- Soutenir les actions en faveur de la parentalité, du soutien scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Soutenir les actions de prévention des violences dont des violences intra-familiales ;
- Renforcer les liens avec les acteurs du médical pour pouvoir apporter une réponse aux personnes ne bénéficiant pas de soins.

Exemple d'actions

- Mise en place d'actions de prévention des addictions et de la délinquance ;
- Mise en place d'une coordination mensuelle entre les médiateurs de rue de la ville et la médiatrice de la GUSP ;
- Participation du coordonnateur GUSP au Groupe Partenarial Opérationnel (GPO) QPV centre-ville organisé mensuellement par la Police Nationale ;
- Mise en place de rencontres entre la police (Police Nationale / Police Municipale), les habitants et les associations ;
- Développement d'actions favorisant la confiance en soi, l'engagement républicain et associatif ;
- Réaménagement du poste mixte Police Nationale-Police Municipale en bas de la rue Jean Roger ;
- Augmentation des patrouilles des services de Police dans le QPV ;
- Soutien à la mise en place d'une Maison pluridisciplinaire de Santé sur le centre-ville et à une CPTS.

Acteurs, partenaires et institutions mobilisés

Services de l'état :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| • Préfecture de l'Hérault | • Sous-Préfecture de Béziers | • DDETS |
| • Délégué/Déléguée du préfet | • Parquet | • Éducation Nationale |
| • Police Nationale | • PJJ | • SPIP |

Autres partenaires mobilisés :

- CAHM
- Département de l'Hérault
- PRE
- Conseil Citoyen
- Ville d'Agde / MJD
- CAF
- Associations spécialisées
- Autres professionnels
- CCAS
- Police municipale
- CMP Agde
- Habitants

7. Les moyens pour le contrat « Engagements Quartiers 2030 »

7.1. Crédits mobilisables

Pour le contrat « Engagements Quartiers 2030 », les crédits mobilisables seront en priorité :

- Les crédits de Droit commun et spécifiques de l'État ;
- Les crédits de Droit commun et spécifiques de la Région Occitanie ;
- Les crédits de Droit commun et les politiques volontaristes du Conseil Départemental de l'Hérault ;
- Les crédits de Droit commun de la CAF de l'Hérault ;
- Les crédits spécifiques alloués par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la Ville d'Agde ;
- Les crédits volontaristes de l'ensemble des partenaires du Contrat ;
- Les droits communs des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés avant d'avoir recours aux crédits spécifiques.

7.2. Des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) : des financements simplifiés et plus lisibles pour les partenaires institutionnels et les opérateurs sur 3 ans.

Pour certains projets amenant une réelle plus-value sur le QPV, des financements pourront être accordés sur 3 ans au travers de CPO.

8. Le suivi et l'évaluation du contrat

Le suivi et l'évaluation des actions se feront chaque année en continu avec les acteurs, les partenaires et les opérateurs du Contrat de ville, à savoir 4 fois par an au moyen de groupes de travail thématiques mis en place. Une nouvelle méthode d'évaluation avec des fiches-bilans sera initiée par le service Politique de la Ville de la CAHM et permettra d'optimiser au mieux les actions, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, via une réflexion partenariale menée avec l'ensemble des partenaires institutionnels du contrat et les membres des groupes de concertation citoyenne.

Il s'agira notamment d'évaluer la plus-value des actions mises en place au bénéfice des habitants.

8.1. Les données DATA

Pour l'évaluation du contrat « Engagements Quartiers 2030 », les partenaires institutionnels s'engagent à construire un « partenariat de données » qui repose sur 3 piliers :

- 1) La production à l'échelle du quartier prioritaire et la mise à disposition des données générées par son action. Les clauses DATA peuvent préciser les caractéristiques de ces données.
- 2) Les conditions du partage de la donnée : finalités et/ou condition de définition des usages, open DATA ou closed DATA, propriété intellectuelle (notamment pour les données d'origine privée), le cas échéant les coûts.
- 3) La participation au cadrage de partage qui définit le « partenariat de données ».

8.2. Le Forum du Contrat de Ville

Organisé chaque année au mois d'octobre au Moulin des Evêques à Agde (situé dans le Quartier prioritaire), le Forum rassemble l'ensemble des opérateurs, les partenaires institutionnels, les habitants, les acteurs économiques du QPV, le conseil citoyen, les services de la CAHM et de la ville.

Il constitue pleinement en une forme d'évaluation annuelle en commun sur une journée : à l'analyse des besoins du territoire, aux actions réalisées, aux échanges, aux rencontres, aux projets à mener, à l'information...

8.3. Le référentiel d'évaluation retenu :

4 questions évaluatives autour de 4 thèmes pour une démarche participative et collaborative ⁴:

1. Le développement économique et l'emploi
2. La cohésion sociale
3. La santé
4. L'égalité Femmes / Hommes

⁴ *Tableau page 24*

Thèmes	Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Sources et méthode
1 – Le développement économique et l'emploi <i>« En quoi le contrat de ville permet-il de renforcer le développement économique et l'emploi ? »</i>	Soutenir les entreprises et les commerces existants du territoire	Nombre d'acteurs Nombre de bénéficiaires Nombre de structures	Pérennité des entreprises Vérification de l'offre d'accompagnement	Examen des bilans des opérateurs Échanges avec les commerçants Évaluation en équipe pluridisciplinaire
	Favoriser l'installation et la création d'activités commerciales et artisanales en QPV	Nombre d'activités créées Nombre de créateurs accompagnés	Coordination entre les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises	Examen des bilans des opérateurs Échanges avec les commerçants Évaluation en équipe pluridisciplinaire
	Réduire le taux de vacance des locaux et cellules commerciales	Nombre d'activités créées	Augmentation du chiffre d'affaires Pérennité des entreprises	Examen des bilans des opérateurs Échanges avec les commerçants Évaluation en équipe pluridisciplinaire
	Lever les freins à l'emploi en favorisant la mobilité et la maîtrise de la langue française	Nombre d'actions en lien avec la problématique Nombre de bénéficiaires	Récurrence de la participation des bénéficiaires	Examen des bilans des opérateurs Échanges avec les structures de l'insertion et de la formation Évaluation en équipe projet EQ2030
	Soutenir l'offre de formation et de qualification des services publics, des associations spécialisées et des organismes de formation	Nombre de clauses d'insertion signées Nombre de structures d'accompagnement Nombre d'actions proposées Nombre de bénéficiaires	Vérifier le nombre de sorties « positives » pour les habitants du QPV (embauches, formations, créations d'entreprises)	Examen des bilans des opérateurs Échanges avec les structures de l'insertion et de la formation Évaluation en équipe projet EQ2030

Thèmes	Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Sources et méthode
2 – La cohésion sociale <i>« En quoi le contrat de ville facilite-t'il la cohésion sociale au travers de l'accès à la culture, à l'éducation, au sport et aux loisirs pour les habitants du QPV ? »</i>	Développer et soutenir les animations « vivantes » et fédératrices pouvant impliquer les habitants.	Nombre de structures Nombre d'actions menées en QPV Nombre de bénéficiaires	Capacité des structures à se fédérer Prise en compte de la parole des habitants	Examen des bilans des opérateurs Évaluation en équipe projet EQ2030 Questionnaires satisfactions des habitants Groupe de travail thématique*
	Créer des lieux et des espaces de rencontres et de créations artistiques, sociales, éducatives...	Nombre d'espaces créés Nombre de participations aux activités proposées	Adhésion des habitants au travers de la récurrence et des questionnaires	Évaluation en équipe projet EQ2030 Questionnaires satisfactions des habitants Groupe de travail thématique*
	Mettre en place des actions permettant de faire sortir les habitants du quartier, dont les femmes et les jeunes	Nombre d'actions ayant permis aux habitants de découvrir des lieux en dehors du QPV Nombre de bénéficiaires	Adhésion des habitants au travers la récurrence et questionnaires Évaluation de l'offre (intérêt culturel, sportifs, de loisir...)	Examen des bilans des opérateurs Évaluation en équipe projet EQ2030 Questionnaires satisfactions des habitants Groupe de travail thématique*
	Coordonner les actions menées dans le cadre du contrat de ville et du Programme de Réussite Educative – PRE	Nombre d'actions menées en partenariat entre le PRE et les opérateurs du QPV	Évaluation de la coordination entre le PRE et les opérateurs	Évaluation en équipe projet EQ2030 Groupe de travail thématique* Examen des bilans d'actions

Thèmes	Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Sources et méthode
3 – La santé « En quoi le contrat de ville favorise-t'il l'accès à la santé des habitants du QVP ? »	Favoriser une meilleure prise en charge des patients du territoire en matière de santé (accès aux droits et accès aux soins)	Nombre de structures Nombre d'actions en lien avec la santé Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement aux soins ou à l'ouverture des droits	L'offre couvre-t-elle l'ensemble des problématiques de santé (physique, psychologique, pédiatrique, vieillissement...) ? Adhésion des administrés à la démarche de soins (addiction, accompagnement psychologique) Vérifier la mobilisation du droit commun	Examen des bilans des opérateurs Bilan GUSP (accompagnement administratif à l'ouverture de droits et orientations vers les actions et services). Évaluation en équipe pluridisciplinaire Groupe de travail thématique*
	Favoriser l'accès à l'activité physique et sportive pour tous	Nombre de structures Nombre d'actions en lien avec la santé Nombre de bénéficiaires	Récurrence de la participation des bénéficiaires Capacité des bénéficiaires à s'inscrire dans une pratique individuelle	Examen des bilans des opérateurs Évaluation en équipe projet EQ2030 Questionnaires satisfactions des habitants Groupe de travail thématique*
	Permettre l'accès à une alimentation saine et variée	Nombre de structures Nombre d'actions en lien avec l'accès à l'alimentation Nombre de bénéficiaires	Augmentation de la consommation d'aliments sains par les habitants	Examen des bilans des opérateurs Évaluation en équipe projet EQ2030 Questionnaires satisfactions des habitants Groupe de travail thématique ⁵

⁵ **Groupes de travail :**

- Groupe des élu(e)s et des techniciens des partenaires institutionnels
- Groupe des opérateurs du contrat
- Groupe des habitants, des commerçants et des autres acteurs économiques et associatifs

Thèmes	Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Sources et méthode
<p>4 – Égalité Femmes / Hommes</p> <p>« En quoi le contrat de ville permet-il une réelle égalité Femmes / Hommes ? »</p>	Favoriser une meilleure égalité Femmes / Hommes au travers de l'ensemble des actions menées sur le territoire	<p>Nombre de structures ouvertes aux femmes</p> <p>Nombre d'actions menées permettant la participation des filles et des femmes</p>	<p>L'offre permet-elle une réelle intégration sociale, éducative, culturelle et économique des filles et des femmes du QPV ?</p> <p>Mobilisation et participation des femmes aux marches exploratoires, aux rencontres et échanges sur la thématique du contrat de ville afin de recueillir leurs paroles et avis</p>	<p>Examen des bilans des opérateurs</p> <p>Questionnaires ciblés auprès des femmes sur l'insertion professionnelle et sociale</p>
	Favoriser l'accès des femmes à l'insertion professionnelle, à la formation, à l'emploi, l'accès aux droits, à la santé, à la culture, aux loisirs et aux sports	<p>Nombre de bénéficiaires sur l'ensemble des actions et des dispositifs de droit commun menés dans le QPV</p>	<p>Prise de conscience collective des acteurs et des partenaires dans l'intégration des femmes dans les projets déposés pour le contrat de ville et les politiques de droit commun</p>	<p>Réunions d'échanges sur la thématique entre les femmes du QPV, les opérateurs et partenaires</p>
	Lutter contre les violences faites aux femmes dont les violences intra-familiales	<p>Nombre de femmes bénéficiaires de la clause sociale, des actions de formation et des offres d'emplois.</p>	<p>Amélioration de la condition de vie des femmes</p>	<p>Groupes thématiques de travail intégrant les femmes à l'ensemble des réflexions dans le cadre de la participation citoyenne</p>
	Améliorer la place des femmes dans la société et favoriser la tranquillité publique		<p>Constat de la baisse des violences faites aux femmes dont les violences intra-familiales</p>	<p>Étude des données statistiques</p> <p>Participation aux GPO (Groupes de partenariat opérationnel) des équipes projets (GUSP) abordant la thématique</p>

9. Le calendrier opérationnel 2024 du nouveau contrat

- Juin 2023 à novembre 2023 : organisation de 4 réunions « Concertation citoyenne »
- Novembre 2023 à fin mars 2024, pré-rédaction du nouveau contrat « Engagement Quartiers 2023 » avec un travail partenarial entre les services de l'État, les autres partenaires institutionnels, les directions opérationnelles de la ville et la CAHM
- 31 mars 2024 : finalisation du contrat
- Mise place du premier Comité de Pilotage pour la signature officielle du contrat « Engagements Quartiers 2030 » en juillet 2024
- Lancement d'un Appel à projets annuel courant deuxième trimestre de chaque année, auprès des associations locales et de la ville d'Agde

Les signataires du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

Monsieur le
Préfet de l'Hérault



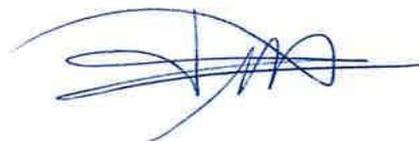
Monsieur le
Président de la CAHM



Monsieur le
Maire d'Agde



Madame la
Présidente de la Région Occitanie



Monsieur le
Président du Conseil
Départemental de l'Hérault



Kléber Mesquida

Monsieur le
Directeur de la CAF de l'Hérault
Le Directeur,



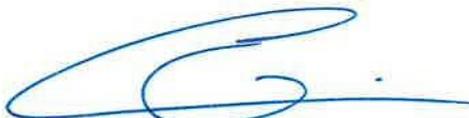
Thierry MATHIEU

Monsieur le
Directeur de France Travail Hérault



Philippe Souvassou

Monsieur le
Directeur de Hérault Logement



Gilles Charbonnier

Monsieur le
Directeur de FDI Habitat



M. QUATRECAS

Les autres partenaires du contrat « Engagements Quartiers 2030 »



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CENTRE HÉRAULT
JEUNES 16-25 ANS



Annexes

Le cadre d'intervention des partenaires institutionnels du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »

Contribution de la DRAC Occitanie aux contrats de ville

« Quartiers engagements 2030 »

- Défense du droit d'accès à la culture et des droits culturels ainsi que la lutte contre les inégalités dans ces domaines.
- Développement de l'Education Artistique et Culturelle, dans l'objectif de mobiliser 100% des jeunes en âge de scolarisation.

Rappel des 3 mesures du volet des contrats de ville sur la culture faisant office d'enjeux de développement des publics :

- l'accès aux pratiques musicales (Demos, Orchestre à l'école et autres démarches en lien avec les conservatoires, les écoles de musique...),
- l'inclusion numérique et la culture numérique (Micro folies, Fablab, jeux vidéo sur un parcours éducatif pour les jeunes du CLAS...),
- la mobilisation des grands équipements culturels en vue d'une approche participative des habitants (ex : un musée qui monte une expo avec les habitants des QPV comme commissaires d'exposition...). La contractualisation Etat/Collectivités pour le développement des publics.

Axes de développement :

Il y a dans les QPV un axe de travail possible autour des pratiques langagières (illettrisme, alpha, FLE) par la culture, les pratiques artistiques, la découverte du patrimoine (la lecture, le chant...), dispositifs existants en lien avec la politique de la ville : « La caravane des dix mots », « C'est mon patrimoine ».

Le ministère met en avant l'éducation à l'image et aux médias, aux fausses informations (résidences de journalistes...). Des dispositifs en découlent « Passeurs d'Images », appel à projets EMI (Education aux Médias de l'Information)...

Les nouvelles mesures Quartiers 2030 :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers, **procédure en cours d'élaboration avec les collectivités concernées, après sélection.**
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, notamment pour initier des « **temps d'accueil créatifs pour les jeunes** », **avec ou sans hébergement** pendant les vacances scolaires en cours d'année. **Concertation à envisager avec les labels et équipements structurants et les organismes en charge de la mise en place de colonies** (éducation populaire, CMCAS/Secours populaire -Copains du Monde-) **à partir du référentiel relatif aux colonies artistiques** (en attente).
- Encourager l'utilisation du Pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV **en mobilisant les acteurs de l'accompagnement de la jeunesse.**
- Résidences Ateliers Médicis dans les QPV, **initiative à mettre en œuvre lorsque l'opportunité se présente, en lien avec les équipements de proximité, les écoles d'art et d'enseignement supérieur.**

A titre de propositions dans les nouveaux contrats de ville, 3 entrées sont pressenties :

1. **Présence artistique au sein des territoires** : résidences, implantation d'artistes –ateliers, espaces, infrastructures gérées par les bailleurs sociaux, mobiliser les équipements scolaires, sportifs sur des pratiques partagées.

Le corollaire côté retour vers la population est : augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs, multiplier les expériences...

2. **Continuité éducative pour les habitants et surtout les jeunes** : mise en œuvre de parcours d'éducation sur l'ensemble des temps des jeunes, lien avec les PEDT pour une approche croisée, liens avec la CAF autour de la parentalité (REAP) et de l'autonomie du jeune, liens CCAS, CIAS, approche des jeunes en rupture éducative Mission locale des jeunes... Parcours adultes sur l'éducation tout au long de la vie, appropriation des équipements culturels : médiathèque, musées, sites...

Corollaire population : rendre autonome les habitants dans l'accès à la culture, permettre des parcours de découverte, d'éducation, formation, remobilisation, préprofessionnalisation. Approche intergénérationnelle, accompagnement des parcours de vie...

3. **Approche participative des habitants** : impliquer les habitants dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de programmation, de diffusion. Soutenir des événements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets des lieux, événements, structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux.

Corollaire population : engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant, contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.

Plus spécifiquement pour le QPV d'Agde :

Les orientations stratégiques sont :

- **Faciliter l'accès aux ressources éducatives pour les habitants des QPV au vu des équipements culturels de droit commun existant sur la Ville d'Agde** : ensemble des musée agathois (dont le musée archéologique de l'Ephèbe), médiathèque, école de musique, théâtre agathois, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine agathois, château Laurens (Site d'exception national)
- **Renforcer les parcours culturels concourant à la découverte des lieux et des pratiques artistiques ainsi que l'accès aux connaissances.**

Les objectifs opérationnels sont :

- Renforcer la présence artistique au sein des territoires : résidences, implantation d'artistes –ateliers, espaces, infrastructures gérées par les bailleurs sociaux, mobiliser les équipements scolaires, sportifs sur des pratiques partagées.

Effets attendus : augmenter la proximité culturelle et artistique auprès des habitants, favoriser le fait de les rendre acteurs, multiplier les expériences...

- Assurer une continuité éducative pour les habitants : mise en œuvre d'une approche continue et concertée sur l'ensemble des temps des jeunes , lien avec les PEDT pour une approche croisée, liens avec la CAF autour de la parentalité (REAP) et de l'autonomie du jeune, liens CCAS, CIAS, approche des jeunes en rupture éducative Mission locale des jeunes... Parcours adultes sur l'éducation tout au long de la vie, appropriation des équipements culturels : médiathèque, musées, sites...

Effets attendus : rendre autonome les habitants dans l'accès à la culture, permettre des parcours de découverte, d'éducation, formation, remobilisation, préprofessionnalisation. Approche intergénérationnelle, accompagnement des parcours de vie...

- Favoriser l'approche participative des habitants : impliquer les habitants dans la vie culturelle et artistique en lien avec les instances de programmation, de diffusion. Soutenir des événements participatifs où les habitants sont associés aux choix, aux projets des lieux, événements, structures et opérateurs artistiques et/ou patrimoniaux.

Effets attendus : engager les habitants dans la culture, produire un effet ascendant, contribuer à la construction de la citoyenneté par l'art, le patrimoine, la culture.

Contribution Région Occitanie aux contrats de ville

« Quartiers engagements 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'ÉDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Écoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,
- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,

- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Éducatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Écologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Écoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Écoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiée :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !⁶,
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,

⁶ <https://www.laregion.fr/pfm>

- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économiques au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers⁷, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants. Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers⁸ : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des

⁷ Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

⁸ L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires, disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositif « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'actions pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs, etc) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

Le cadre d'intervention du Département aux contrats de ville

« Quartiers engagement 2030 »

Le Département de l'Hérault confirme son engagement dans les champs d'action des contrats « quartiers engagements 2030 » par la mobilisation de ses crédits de droit commun et de ses politiques volontaristes pour accompagner les projets s'inscrivant dans ses compétences et priorités.

Les dispositifs mis en œuvre visent à organiser le maillage territorial afin de garantir l'accessibilité aux droits et aux services pour tous.

Au travers du déploiement de ses politiques publiques et par son rôle de chef de file de l'action sociale, le Département s'inscrit pleinement dans la dynamique de prévention des inégalités sociales et de lutte contre la pauvreté qui croise les enjeux de la politique de la ville.

Le Département, garant des solidarités territoriales

Au titre de cette compétence, le Département affirme sa volonté de contribuer à la cohésion et au développement équilibré des territoires en apportant un soutien adapté à chaque collectivité dans un contexte de transitions écologiques, numériques et citoyennes.

Le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) du 13 août 2015 a réaffirmé le rôle du Département en tant que chef de file de l'action sociale et du développement social.

En tant que garant de la cohérence de cette politique publique, le rôle du Département est de rechercher, avec ses partenaires, le bon niveau de coordination et de complémentarité pour une action sociale plus efficace, plus réactive et plus inclusive.

Dans un contexte d'accroissement des besoins sociaux, l'objectif commun est l'optimisation des ressources et des moyens.

Ainsi, le Département, par son rôle en faveur des solidarités territoriales et sa position de chef de file de l'action sociale et de l'insertion, contribue aux enjeux de la politique de la ville déclinés selon les 4 axes prioritaires suivants :

1/ L'emploi, l'insertion et l'entrepreneuriat :

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, le Département via son pôle des politiques d'insertion (PPI) participe à l'élaboration des politiques publiques et leurs mises en œuvre dans les domaines relatifs à l'insertion et à l'Economie Sociale et Solidaire, en y impliquant les allocataires du RSA dans leur construction, par l'intermédiaire des comités participatifs RSA.

Deux documents stratégiques ont été renouvelés par l'assemblée départementale en 2022 :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) qui définit la feuille de route des politiques d'insertion du Département

- Le Pacte Territorial pour l'insertion (PTI) qui formalise un accord de partenariat entre le Département de l'Hérault et les institutions et collectivités concernées par l'insertion des personnes en situation d'exclusion, pour coordonner et mettre en cohérence les dispositifs d'insertion de chacun et définir un cadre commun d'intervention.

Le Département a fait évoluer son offre d'insertion qui repose essentiellement sur la notion de « prise en charge globale » des personnes. Il adapte son intervention aux plus près des besoins des populations et des territoires avec la mise en œuvre de dispositifs pour retrouver le chemin de l'emploi, notamment dans le cadre de l'Accompagnement Intégré.

La nouvelle politique santé au sein du PPI tient compte des changements dans la typologie des publics ces dernières années pour favoriser le retour à une activité : précarité accrue, mobilité difficile, problèmes de santé...

Pour soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales génératrices d'emplois, le Département se mobilise sur l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (3 projets de territoire en cours). Il s'agit d'un des 13 engagements de mandature du Président.

De plus, le Département accentue son action dans le développement durable en mettant en œuvre son nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) et fait de sa commande publique un levier d'insertion socio professionnelle et de développement économique local à travers les clauses sociales d'insertion et les marchés réservés aux publics éloignés de l'emploi.

2/ L'éducation et la jeunesse :

Au titre des missions de la Protection maternelle et infantile (PMI) et de l'Aide sociale à l'enfance, le Département s'engage fortement dans l'éducation et le soutien à la parentalité :

Les services de PMI organisent sur les territoires des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale (centres de santé sexuelle) et d'éducation familiale. Ils jouent également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants : instruction des demandes d'agrément des assistantes maternelles, réalisation d'actions de formation, surveillance et contrôle des assistantes maternelles ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Enfin, l'axe préventif est fortement investi : soutien aux lieux d'accueil enfants parents (LAEP), actions de prévention précoce aux domiciles des familles (appui parental), accompagnement par des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF). Les professionnels de la PMI sont également engagés dans prise en charge des mineurs en danger.

Les services sociaux du Département, au titre de la mission aide sociale à l'enfance, assurent une intervention de proximité auprès des enfants et des parents par le repérage et l'accompagnement socio-éducatif des situations familiales fragiles.

Le Département finance des mesures d'accompagnement éducatif renforcé au domicile parental.

Il veille à la protection des mineurs en danger en proposant des lieux d'accueil collectif ou familiaux pour les enfants à protéger.

Le Département s'implique dans les instances techniques des programmes de réussite éducative (PRE) : les services sociaux territorialisés coopèrent étroitement avec les équipes des PRE dans l'intérêt des enfants et au plus près des familles. Il s'engage fortement dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité par le financement d'actions mises en œuvre par le secteur associatif et les acteurs locaux (lieux d'écoute et de parole parents-enfants, actions collectives visant à soutenir les compétences parentales).

Le schéma Enfance et Famille adopté pour la période 2024-2028 définit les orientations fondamentales :

- La prévention de la dégradation des situations familiales, en matière d'éducation, de santé, de conditions de vie,
- La protection des mineurs, confiés ou suivis au domicile des parents,
- L'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE), le Département renforce son action afin de prévenir les sorties sèches (sans projet d'insertion) des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Véritable outil de lutte contre les inégalités, ce schéma engage les acteurs à investir le plus précocement possible le champ de la prévention et à veiller à la cohérence et la lisibilité des parcours des enfants, y compris en matière de santé.

La politique jeunesse du Département : une politique volontariste en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans

Le Département mobilise de nombreux dispositifs en faveur des jeunes afin de :

- Soutenir l'engagement, les initiatives et la citoyenneté : accueil et coordination des services civiques, aide aux projets citoyens (CAP Jeunes), encadrement des travaux d'étudiants, d'apprentis, de stagiaires, de volontaires.
- Faciliter leur prise d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle : mesures d'aide financière à l'installation, au permis de conduire, aux brevets non professionnels, aides individuelles et collectives du Fonds d'aide aux jeunes (FDAJ) pour les jeunes en situation de précarité, programmes de découverte des métiers de la collectivité et des partenaires.

Le Département soutient également les territoires et les acteurs locaux mobilisés sur les politiques jeunesse :

- Structuration d'un réseau départemental « Jeun' Hérault » fédérant les acteurs associatifs et institutionnels.
- Engagement au côté des associations, collectivités partenaires et organismes éducatifs par un soutien financier aux initiatives.
-

Sur le champ de l'éducation, le Département met en œuvre une politique ambitieuse en direction des collégiens, en lien avec les acteurs et partenaires de premier plan. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'Education nationale pour soutenir les programmes pédagogiques (actions éducatives territorialisées) et améliorer les conditions d'accueil des élèves : restauration scolaire de qualité, aménagement des bâtiments, rénovation du patrimoine, consommation d'énergie et politique d'équipement harmonisée.

3/ L'accès aux droits fondamentaux et le lien social

L'action sociale du Département

La politique départementale promeut le changement, la cohésion et le développement social par une approche individuelle et collective. Elle participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Le Département met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des personnes et des familles grâce au maillage des 6 maisons départementales des solidarités (MDS) qui déploient 36 services territoriaux des solidarités (STS) afin d'accueillir et accompagner les publics en proximité. Le Département soutient également l'action des partenaires qui œuvrent aux côtés des services pour accompagner les publics dans l'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique, la solidarité alimentaire, la redynamisation sociale et la citoyenneté.

Le Département a structuré sur les territoires les réseaux de premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) favorisant l'interconnaissance et les synergies entre tous les acteurs accueillant le public afin de faciliter les parcours d'accès aux droits, partager l'analyse de besoins sociaux et co-construire des réponses adaptées aux réalités des bassins de vie.

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental d'action sociale 2023-2028, le Département prend le cap des mutations du contexte social et environnemental ; les trois formes de transitions à l'œuvre, environnementale, numérique et citoyenne, ont été au cœur de l'élaboration des orientations de ce schéma.

Le Département conduit une politique sociale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement à travers différents dispositifs : le Fonds solidarité logement, la prévention des expulsions locatives, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), auquel tous les partenaires concernés sont invités à contribuer.

Le Département accentue son action dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, en développant à partir de 2024 un service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) à destination des locataires et des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'intensifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages confrontés à ces difficultés.

La politique en faveur de l'autonomie

La Maison départementale de l'autonomie (MDA) porte l'ensemble des missions en direction des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées. Afin de renforcer la proximité de ses actions, la MDA déploie 3 services départementaux de l'autonomie (SDA) sur le territoire.

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 est le reflet des enjeux actuels et s'adapte au contexte d'évolution de la prise en charge et de la couverture de la perte d'autonomie :

- L'accent mis sur le maintien à domicile pour anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- Le renforcement d'une offre spécifique à destination des personnes atteintes de troubles psychiques ou de celles en situation de handicap vieillissantes,
- Un soutien en faveur des aidants et des solutions de répit,
- Une communication fluidifiée avec les partenaires et en direction des usagers.

Une politique culturelle et sportive visant à renforcer le lien social

La politique culturelle

La politique culturelle départementale 2023-2028 se décline dans les schémas de la lecture publique, de la culture et des archives, du patrimoine, de l'enseignement et des pratiques musicales, pour répondre à des enjeux communs : conserver et transmettre ; éveiller et émanciper ; soutenir et coconstruire.

Elle promeut une démarche de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens en situation de vulnérabilité, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « Faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes forts de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger :

- l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création,
- la construction de parcours et de pratiques par l'Éducation Artistique et Culturelle,
- la solidarité avec les créateurs professionnels et émergents, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

La politique sportive

Le Département s'engage au titre des politiques sportives, composantes essentielles du bien-être, de la santé, et des cohésions sociales et territoriales. Sa politique sportive et solidaire s'appuie sur la diversité et la qualité partenariale entretenue avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux.

Elle s'organise autour de trois grandes orientations :

1. Pour un sport encadré, accessible pour tous,
2. Pour un sport au service des solidarités territoriales et du développement local,
3. Pour un sport concerté et intégré.

Depuis plus de quarante ans, le Département s'est doté d'un outil d'animation de cette politique sportive, Hérault Sport, mobilisé au service des territoires et des quartiers prioritaires.

4 : Cadre de vie, sécurité et tranquillité publique

Une politique de l'habitat au service des quartiers.

Le Département de l'Hérault prend une part active dans la rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Depuis de nombreuses années la direction de l'habitat et de l'aménagement (DHA) suit les conventions PNRU puis NPNRU (programme et nouveau programme national de rénovation urbaine) de plusieurs agglomérations : Montpellier Méditerranée Métropole, Sète Agglopolé, Lunel, Bédarieux.

D'autre part, le Département a signé des conventions de relogement qui ont pour but de reloger les locataires des immeubles d'habitation lorsqu'ils sont démolis ou lors des travaux importants de rénovation.

Enfin le Département finance l'office public d'habitat à loyers modérés Hérault Logement qui intervient en tant que bailleurs sur ces quartiers.

L'accompagnement des territoires aux transitions numériques

Le Département a engagé une démarche d'aménagement numérique par le déploiement d'infrastructures telles que la fibre optique sur les secteurs dépourvus. Sur la base des besoins des territoires et des usagers, il a également élaboré une stratégie partenariale de développement des usages et services numériques. Afin de pérenniser les réseaux de médiation mis en œuvre lors du déploiement des Pass et conseillers numériques, de nouvelles solutions seront proposées pour poursuivre l'accompagnement vers l'inclusion numérique des personnes en difficulté, estimées à 200 000 sur notre département.

La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et intra familiales

Le Département porte une politique volontariste pour la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales à plusieurs niveaux :

- L'éducation et le développement de la culture de l'égalité et du respect, notamment au travers des centres de santé sexuelle,
- L'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs enfants au quotidien par les travailleurs médico-sociaux des services territoriaux des solidarités,
- Les postes d'intervenantes sociales en commissariat et en gendarmerie (6 postes) qui constituent un maillon essentiel de la réponse apportée aux situations de crise,
- Le soutien aux associations qui conduisent des actions d'accès aux droits, d'insertion socio-professionnelle pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des femmes et accompagnent les enfants co victimes des violences conjugales ;
- Le co-pilotage de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales.

La prévention de la délinquance et des conduites à risque des jeunes

Les services du Département contribuent à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions initiés par les comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPD/CISPD).

Le Département soutient fortement l'action de la prévention spécialisée en direction des jeunes des quartiers prioritaires.

Il intervient également dans le repérage et la lutte contre les conduites à risque par ses actions de prévention et par son soutien à des structures proposant des prises en charge spécifiques des jeunes telles que la Maison des Adolescents.

Dans le cadre de la stratégie nationale de la prévention et protection de l'enfance, le Département agit pour prévenir et lutter contre la prostitution des mineurs.

La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner **les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.**

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- **Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée** pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques, ...),
- **accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes** (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- **Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants** et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- **Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale** (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.

Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des **dispositifs CLAS et REAAP** devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN. L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.

Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.